

TECHNICIEN SUPERIEUR DU MINISTÈRE CHARGE DE L'AGRICULTURE, SPECIALITE " VETERINAIRE ET ALIMENTAIRE " H/F

Filières liées : **Agroalimentaire** **Productions animales**

Fiche métier sur AgrOrientation : <https://www.agrorientation.com/trouver-mon-metier-ideal/je-recherche-un-metier/technicien-superieur-du-ministere-charge-de-lagriculture-specialite-veterinaire-et-alimentaire-h-f>

Mission et activité du métier

Fait pour vous si vous aimez :

Contrôler, vérifier, mesurer **Animaux** **Nature, environnement, forêt, eau**

En tant que technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture, spécialité « vétérinaire et alimentaire », est un fonctionnaire d'Etat de catégorie B. Sa mission principale est la protection de la santé publique tout au long de la chaîne alimentaire (« de la fourche à la fourchette »). Vous exercez des missions d'inspection, au contact des animaux et des professionnels de l'élevage et de l'agro-alimentaire, dans trois secteurs complémentaires :

- La sécurité sanitaire des aliments ;
- La santé et la protection animales ;
- La protection de l'environnement.

Conditions d'exercice

Les techniciens supérieurs exercent ces missions en étant affectés en DD(CS)PP (Direction départementale (de la cohésion sociale et) de la protection des populations), postés dans les abattoirs d'animaux de boucherie ou de volailles, ou au siège.

Compétences et qualités

En tant que technicien supérieur spécialité « vétérinaire et alimentaire » vous appliquez vos connaissances dans les domaines de la biologie et de la pathologie animale, des principaux process de fabrication des aliments et leurs impacts sur la sécurité sanitaire des produits. Vous êtes capable de manipuler les animaux pour certaines interventions sur ceux-ci.

Perspectives d'évolutions

Vous pouvez accéder aux grades de technicien principal et de chef de technicien. Vous avez également la possibilité de devenir ingénieur de l'agriculture et de l'environnement par la promotion interne.

En savoir plus

Plus d'information sur <https://concours.agriculture.gouv.fr/>

<https://infoma.agriculture.gouv.fr/concours-tsma>